

Young Water Fellowship Sénégal



Foire aux questions (FAQ)

A propos du Young Water Fellowship

À quelle fréquence le YWF est-il organisé et dans quelle région ?

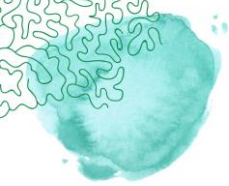
Nous nous efforçons d'organiser chaque édition du YWF sur une base annuelle, mais cela dépend de la disponibilité des fonds. Alors que nous avons commencé au niveau mondial, en sélectionnant des boursiers de différents pays à faible et moyen revenu, nous passons maintenant à l'échelle d'une région et d'un pays. Dans les années à venir, nous mettrons en place des éditions nationales et régionales en Afrique, en Amérique latine et en Asie, mais nous ne pouvons pas garantir les dates et les échelles à l'avance. Gardez un œil sur la section « Candidater » de notre site internet.

Quand puis-je me renseigner sur les prochaines éditions du YWF et leurs appels à candidatures ?

Nous indiquerons les prochains appels à candidatures dans la section « Candidater » de ce site web, alors assurez-vous de l'ajouter à vos favoris. Nous le communiquerons également dans nos canaux de médias sociaux et dans notre bulletin d'information.

Qu'en est-il des éditions mondiales du YWF, et comment puis-je participer s'il n'y a pas d'édition du YWF dans mon pays ou ma région ?

Nous avons décidé de nous concentrer sur les éditions régionales et nationales de ce programme à partir de 2021, afin de pouvoir soutenir plus d'entrepreneur·e·s. Pour l'instant, il n'y aura plus d'éditions globales du YWF, même si cela pourrait changer à l'avenir. Nous prévoyons actuellement des éditions du YWF en Amérique latine, en Afrique et en Asie pour 2021-2022. Veuillez garder un œil sur les appels à venir pour votre région !



Tous / tes les Fellows sélectionné·e·s recevront-ils / elles une bourse de 5 000 euros ?

Nous faisons de notre mieux pour nous assurer que tous/tes les Fellows bénéficient d'un financement suffisant pour mettre en œuvre leurs projets pilotes. Toutefois, deux semaines après l'atelier, les Fellows devront soumettre à nouveau une proposition de financement pour leurs projets pilotes. Le montant des fonds octroyés par YWS dépend de la disponibilité des fonds, des besoins et de la qualité de la proposition soumise.

A propos de la procédure de candidature

Comment soumettre sa candidature ?

Les jeunes entrepreneur·e·s éligibles sont invité·e·s à soumettre leur candidature en remplissant un formulaire en ligne dans la section "Candidater" de ce site web lors du lancement de l'appel à candidature. Les lignes directrices pour la soumission des candidatures seront mises à la disposition des candidat·e·s. Au cours du processus de sélection, les candidat·e·s présélectionné·e·s seront invité·e·s à soumettre une lettre de référence, et les finalistes seront invité·e·s à un entretien.

Quel est le contenu du formulaire de candidature ?

Le formulaire de candidature contient des questions relatives au problème de l'eau / l'assainissement, l'idée d'entreprise proposée comme solution, la manière dont le·la candidat·e prévoit de l'expérimenter (tester) et le profil du·de la candidat·e. Le candidat peut joindre un lien vers un document de présentation du projet mais cela est optionnel.

Puis-je candidater si j'ai plus de 35 ans ?

Malheureusement, vous ne pouvez pas. Les candidatures provenant de personnes de plus de 35 ans seront automatiquement exclues du processus de sélection. Toutefois, vous pouvez envisager de faire équipe avec une personne plus jeune en tant que cofondateur·trice.

Une équipe de 2 ou 3 personnes peut-elle se porter candidate ?

Les candidatures doivent être soumises individuellement car une seule personne par organisation peut assister à la formation. Toutefois, vous pouvez préparer la demande en équipe et choisir ensuite une personne pour la soumettre. Vous devez considérer



que toute l'équipe bénéficiera de la formation qu'une seule personne recevra, et vous aurez tous le défi de mettre en œuvre le projet !

Puis-je candidater si je n'ai pas encore de passeport ?

Si vous devez voyager à l'étranger pour assister à la formation, assurez-vous d'avoir les documents nécessaires (notamment le passeport et le visa). En raison de problèmes de délais de délivrance des visas, nous ne pouvons accepter les candidats sans passeport que dans les cas où vous n'avez pas besoin de visa pour le pays où la formation aura lieu et où vous pouvez facilement obtenir un passeport dans les deux semaines suivant votre sélection. Evidemment vous n'avez pas besoin de passeport dans le cadre d'une édition nationale du Fellowship qui n'implique pas de voyage international.

Je vis dans un pays éligible pour une bourse mais ma citoyenneté est celle d'un pays qui ne figure pas sur la liste. Puis-je poser ma candidature ?

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Nous ne pouvons accepter que les citoyen·ne·s des pays cités pour chaque édition.

Je suis citoyen·ne d'un pays éligible, mais je vis actuellement dans un pays non éligible. Puis-je tout de même présenter ma candidature dans le cadre d'une initiative pour ma communauté ?

Seulement dans le cas où vous serez de retour dans votre pays d'origine après la formation, car vous êtes censé commencer la mise en œuvre immédiatement après.

Si je suis sélectionné·e mais que je ne peux pas assister à la formation, une autre personne peut-elle y aller à ma place ?

Non. Si vous ne pouvez pas assister à l'atelier, vous perdrez la possibilité d'être Fellow.

Dois-je faire partie d'une organisation de jeunesse ou d'eau pour poser ma candidature?

Non, vous n'avez pas besoin de faire partie d'une organisation.

Dois-je avoir une formation technique ou de l'expérience dans la mise en œuvre de projet dans le domaine de l'eau ?

L'expérience ou formation requise dépend du projet que vous proposez. Vous devez prouver que vous serez capable de mettre en œuvre votre projet. Par exemple, si vous êtes journaliste et que vous souhaitez concevoir une pompe solaire pour un forage, vous devez prouver que vous avez les compétences nécessaires pour le faire.



Toutefois, nous accordons une grande importance à l'engagement social ou environnemental préalable.

Quelle sera la langue du programme et quel niveau dois-je avoir ?

Pour chaque édition, les présentations pendant la formation et la communication tout au long du programme se feront principalement dans la lingua franca (langue la plus communément comprise) de la région car le reste des boursiers peuvent être de cultures différentes. Vous devez donc être à l'aise pour comprendre les autres et vous exprimer dans cette langue (que ce soit l'anglais, le français, l'espagnol...). Une compétence professionnelle n'est pas requise tant que nous pouvons vous comprendre et que vous pouvez nous comprendre. La langue requise est précisée lors du lancement de l'appel à candidatures.

À combien de YWF puis-je soumettre ma candidature ?

Il n'y a pas de limite au nombre d'éditions du programme auxquelles vous pouvez postuler. Beaucoup de nos Fellows avaient posé leur candidature deux ou trois fois avant d'être sélectionnés. Ne perdez pas espoir et continuez à essayer !

A propos des critères de sélection

Quels sont les critères de sélection ?

Pour être éligible, le-la candidat·e doit satisfaire aux conditions de candidature qui sont indiquées lors de chaque appel. Nous basons notre sélection sur des indicateurs liés à la pertinence et à l'impact de l'idée commerciale, au potentiel de social business, à l'innovation et au potentiel de croissance, à la faisabilité du projet pilote proposé et au profil du-de la candidat·e.

Qu'est qu'une entreprise sociale ?

Une entreprise sociale est définie comme une organisation financièrement viable créée pour résoudre un problème social/environnemental, où la plupart de ses bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise elle-même afin d'accroître son impact. Alors qu'un projet traditionnel dans le domaine de l'eau dépend généralement de dons et a une date de début et de fin, une entreprise sociale comprend un mécanisme permettant de maintenir le flux de fonds (par exemple en appliquant des stratégies commerciales telles que la vente d'un produit ou d'un service), ce qui permet à l'entreprise de fonctionner à long terme et d'accroître son impact.



J'ai une proposition de projet mais ce n'est pas une entreprise sociale. Puis-je soumettre ma candidature ?

Si vous souhaitez transformer votre projet en une entreprise sociale, avec une composante de durabilité à long terme, vous êtes le bienvenu. Si vous êtes sélectionné, nous vous aiderons à développer votre entreprise sociale pendant la formation. Si votre but est de mettre en œuvre un projet à court terme et de passer ensuite à d'autres choses, alors ce programme pourrait ne pas vous convenir.

Qu'est-ce que cela veut dire que mon initiative doit être à ses "stades initiaux" ?

Cet appel à candidatures s'adresse aux jeunes entrepreneur·e·s qui ont récemment développé une idée ou qui ont pris des mesures pour la mettre en pratique. La priorité n'est pas accordée à ceux et celles qui mettent déjà en œuvre un projet et qui souhaitent le développer.

Qu'est-ce que cela veut dire que mon projet doit avoir une "approche de genre intégrée" ?

Cela signifie que votre proposition doit d'une manière ou d'une autre s'attaquer aux inégalités entre les sexes. Par exemple, en renforçant l'autonomie des femmes au sein de votre équipe ou de votre modèle d'entreprise, ou en considérant leurs besoins en tant que bénéficiaires.

Dans le formulaire de demande, qu'entendez-vous par "revenus" ?

Le terme "revenu" fait référence à la source d'où vous obtenez les fonds pour maintenir votre entreprise sociale une fois qu'elle est en activité. Par exemple, si votre initiative consiste à vendre un filtre à eau à des organisations pour qu'elles le distribuent dans les camps de réfugiés, votre revenu provient alors des organisations publiques ou privées qui achètent le filtre. Si votre projet consiste à construire des toilettes payantes dans un bidonville, les habitants du bidonville qui les utiliseraient (et les paieraient) sont votre source de revenus.

J'ai un projet de plaidoyer ou de mobilisation d'acteurs en lien avec les enjeux de l'eau / de l'assainissement. Est-il éligible ?

Les projets qui ne concernent que le plaidoyer ne sont pas la cible des appels YWF. Votre projet peut comporter un volet de sensibilisation, mais elle doit également inclure des actions concrètes pour résoudre le problème de l'eau que vous décrivez.